



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Dudelange

Exercice : 2024

Date de création : 13.12.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



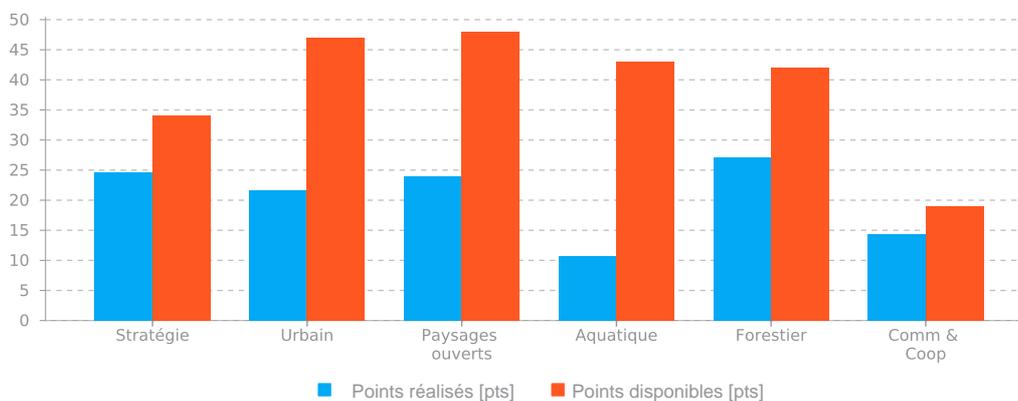
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

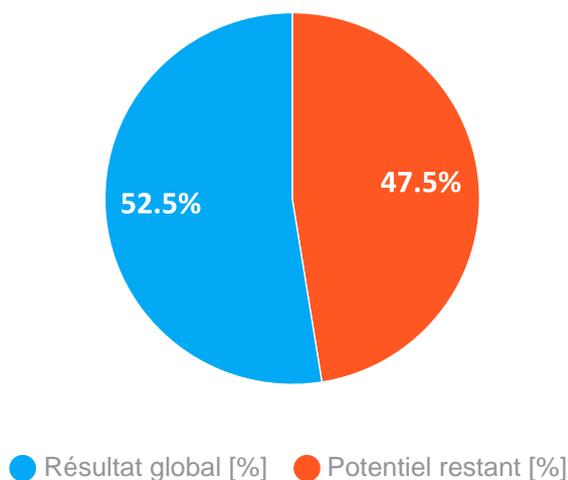
Points obtenus : 122.4

Pourcentage : 52.53 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die kommunale Strategie für den Umweltschutz wurde in Zusammenarbeit mit SICONA ausgearbeitet und wird wahrscheinlich in der nächsten Sitzung des Gemeinderates beschlossen. Die geforderten Belege werden gegebenenfalls nachgereicht.
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1_Strat_gie.pdf
 - 2.d_lib_ration 1.1 sign_e.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,28 %
- Numérateur : 2069567.75
- Dénominateur : 7.266057721E8
- Points : 0.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2_Dudelange_2024_corr.pdf
 - 2.Dudelange_Budget 2023.pdf
 - 3.Dudelange_Budget 2022.pdf
 - 4.Dudelange_Budget 2019.pdf
 - 5.Dudelange_Budget 2020.pdf
 - 6.Dudelange_Budget 2021.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Werden die Kosten zu Sylviculture in 2023 nicht berücksichtigt? (Pos. 3/412)
 2. Réponse de la commune :
Die Kosten zu Sylviculture in 2022 und 2023 wurden beigefügt und die neue Preuve hochgeladen.
 3. Avis final :
Preuve wurde vor dem Audit nachgebessert und ist nachvollziehbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.6)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 25000
- Dénominateur : 5.7782797011E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://www.dudelange.lu/index.php/services-communaux/3309-2/>
- Pièces justificatives :
1.1.5_Service_cologique_Dudelange.png

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.COPIL_Minett_Rapport final_2024.pdf
 - 2.COPIL_Minett_Liste pr_sences_2024.pdf
 - 3.COPIL N2000_Anciens sites miniers_Arr_t_minist_riel du 31 juillet 2019 .pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 35,92 %
- Numérateur : 769.17
- Dénominateur : 2141.34
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 311,94 Unité
- Numérateur : 8.52
- Dénominateur : 269.34
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 23,19 %
- Numérateur : 496.64
- Dénominateur : 2141.43
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 116,41 Unité
- Numérateur : 2.22
- Dénominateur : 105.31
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 8,75 %
- Numérateur : 6.61
- Dénominateur : 75.53
- Points : 4.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2_1_Shapefile_Dudelange.zip
 - 2.2.1 Gesch_tzte Biotope im Siedlungsraum.pdf

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situés en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Servitude « urbanisation – élément naturel » p.20
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2_Partie_crite_Dudelange.pdf
 - 2.2.2_Partie graphique_Dudelange.PNG

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Link Geoportail:
https://map.geoportail.lu/theme/pag?lang=fr&bgLayer=basemap_2015_global&version=3&zoom=18&X=677520&Y=6357352&rotation=0&layers=1366-302&opacities=1-1&time=--&crosshair=false
- Pièces justificatives :
 - 1.Approbation PAG_MEnv_2022.02.02.pdf
 - 2.DUD PAG VOTE CC - BIOTOPES.zip

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 0 Unité

- Points : 0

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Zusammenfassung: Die Nistkästen für Haussperlinge wurden in Dreifachkästen (17 x 3 = 51 Stück) und die Nistkästen für alle anderen Arten in Einfachkästen (25 Stück) montiert, welches eine Summe von insgesamt 76 Nistkästen ergibt.

- Pièces justificatives :

- 1.Nichoirs _ oiseaux_Dudelange.pdf

- 2.Courrier installation de nichoirs _ oiseaux 19 05 2022.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Hat die Gemeinde nicht selbst Nistkästen aufgehängt? Nistkästen, die im Rahmen eines Ausgleichsprojekts (durch einen anderen Bauherrn) aufgehängt werden, stellen nicht unbedingt einen Mehrwert für die Biodiversität dar, da zunächst ein Lebensraum zerstört wird.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Da die Nistkästen im Rahmen eines Ausgleichsprojekts des Fonds du Logement aufgestellt wurden, entsteht dadurch kein Mehrwert für die Fauna (Zerstörung des ursprünglichen Lebensraums). Die drei Punkte werden somit zurückgezogen.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité

- Points : 1

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

- Eglise Saint-Martin: 2 Dachluken wurden zu Fledermausgauben umgebaut und verdunkelt.

- Pièces justificatives :

- 1.2.10_Preuve_Diddleng.pdf

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 5,45 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 55
- Points : 2.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.11_Geb_udenbegr_nung_Diddleng.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Die Gemeinde Düdelingen hat im Jahr 2021 einen Gemeindebeschluss gefasst, dass künftige Bauprojekte gemäß dem DGNB-Standard (Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen) umgesetzt werden. Mit dieser Entscheidung fördert die Gemeinde eine nachhaltige und naturfreundliche Bauweise, die durch die strengen DGNB-Kriterien in den Bereichen Klimaschutz, Ressourceneffizienz und Naturverträglichkeit die Natur und den langfristigen Wert der Bauprojekte schützt. Mehr Informationen: <https://www.dgnb.de/de>

- Pièces justificatives :
 - 1.DGNB-Kriterium-env-2-4-gebaeude-neubau-version-2023.pdf
 - 2.2.12_DGNB Vergleich.pdf
 - 3.2.12_D_cision CBE DGNB _ Budget participatif.pdf
 - 4.2.12_Avis relatif _ la certification durable des b_timents fonctionnels.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Was versteht man unter "Bâtiment fonctionnel"? Betrifft dies auch PAP? Die Maßnahme sieht eine „Checkliste“ vor. Bitte fügen Sie einen Nachweis der DNGN-Kriterien hinzu, die mit Biodiversität und Wasser in Zusammenhang stehen.
 2. Réponse de la commune :

Ein Vergleich der DGNB Kriterien und der Naturpakt-Checkliste wurde auf Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :

Nachweis wurde nachgebessert und ist nachvollziehbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Partie écrite: "Intégration paysagère" p. 21
- Pièces justificatives :
 - 1.2.14 Partie graphique.PNG
 - 2.Partie _crite.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde stellt ihren Bürgern einen Urban Garden zur Verfügung und haben dafür auch eine eigens eingerichtete Internetseite erstellt: <https://www.dudelange.lu/index.php/urban-garden-neischmelz/>. Zudem gibt es auch noch eine Facebook Gruppe damit sich die Bürger leichter austauschen können: <https://www.facebook.com/UrbanGardenNeischmelz/>. Regelmässig werden Workshops vor Ort organisiert, wie beispielsweise über Stauden (mit Hilfe von Sicon) oder wie man einen naturnahen Garten anlegt.
- Pièces justificatives :
 - 1.Interdiction_Herbicides.pdf
 - 2.2.15 Urban Gardening Neischmelz Internetsite.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Gibt es ein Gemeinderatbeschluss dazu? Gibt es ein Beweis dass keine Pestiziden, synthetischem Dünger oder Torf eingesetzt werden?
 2. Réponse de la commune :
Ja, ein Beweis dass keine Pestizide eingesetzt werden, wurde hochgeladen.
 3. Avis final :
Der Gemeinderatsbeschluss fehlt, daher kann der Punkt nicht anerkannt werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
 - SICONA - Aktioun Päiperlek (2024): Verteilen von gratis Staudenpakete für Bürger/innen (siehe Rechnung_AktiounPäiperlek)
 - Dankesgeschenk (Staudenkorb) der Stadt Düdelingen für alle Baumpaten der Gemeinde (siehe Brief + Foto Überreichung)
- Pièces justificatives :
 - 1.2.16_Rechnung_AktiounP_iperlek.pdf
 - 2.2.16_Brief.pdf
 - 3.2.16__berreichung.png
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - Gibt es ein Gemeinderatbeschluss?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
 - Das Konzept ist fertiggestellt, wurde aber noch nicht vom Gemeinderat gestimmt.
- Pièces justificatives :

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 36,6 %
- Numérateur : 1098
- Dénominateur : 3000
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18_TechnischeDaten_Dudelange.pdf
 - 2.Copie de Klimapakt_Streetlighting_2024.xls
 - 3.2.18_Tierfreundliche Lichtquellen_Dudelange.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_2.19_sign_e.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,29 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 10,61 %
- Numérateur : 63.88
- Dénominateur : 601.98
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Zu den Shapefiles: "3_4_Strukturelemente" = Polyline = 45.30 ha und "3_4_Strukturelemente_V3" = Polygone = 18.58 ha ergeben eine Summe von 63.88 ha.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.4_Strukturlemente_Dudelange.pdf
 - 2.3.4_Shapefiles.zip

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 375,8 m2
- Points : 0.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die aktuell kartierte Gesamtfläche an Trockenmauern beträgt 375.8 m2 und kann noch mit Fortschritt der Kartierung ändern.
- Pièces justificatives :
 - 1.pacte nature_mesurage murs pierres s_ches_20.1.23.xlsx
 - 2.Dr_chemauerer_Diddeleng.pdf

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 37,88 %
- Numérateur : 10439.18
- Dénominateur : 27557.14
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.6 Naturnahe Feldwege.pdf
 - 2.3_6_Feldwee_r.zip

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Eine Kartierung der Feldwege wurde von SICONA im Jahr 2020 durchgeführt. Genaue Maßnahmen für eine extensive Bewirtschaftung der Feldwege sind Teil des Konzepts. Darüber hinaus werden die Wege in den Natura-2000-Gebieten „Haard“ von den Schafen des Wanderschäfers bewirtschaftet. Eine weitere Praxis der Bewirtschaftung einiger Feldwege in der Gemeinde ist das extensive Mähen mit Hilfe von Pferden.

--> Punkte nicht eingetragen, da die Gemeinde noch keinen Gemeindebeschluss hat.

- Pièces justificatives :
 - 1.Dudelage_2020_Wegrandkartierung_SICONA.pdf

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 77,05 %
- Numérateur : 129.8
- Dénominateur : 168.47
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.8_Shapefiles_corr.zip
 - 2.3.8_Preuve_Diddleng_corr.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Vorgehensweise bitte im Audit erläutern. Es scheinen Grünlandflächen mit in der Ackerkartierung aufgenommen zu sein?
 2. Réponse de la commune :

Die Maßnahme wurde neu ausgewertet und eine neue Preuve "3.8_Preuve_Diddleng_corr" wurde auf Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :

Preuve wurde noch vor dem Audit nachgebessert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 76,25 %
- Numérateur : 610
- Dénominateur : 800
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3_10_Ufer_AGE_Diddleng.dbf.xlsx
 - 2.3.10_Preuve_Diddleng.pdf
 - 3.3_10_Shapefiles.zip

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0,83 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 5
- Dénominateur : 6.02
- Points : 0.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11_Preuve_Diddleng.pdf
 - 2.3.11_Shapefiles.zip

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 18,27 %
- Numérateur : 110
- Dénominateur : 601.98
- Points : 2.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Der letzte Monitoring Bericht der Gemeinde Düdelingen ist vom Jahr 2020. Die Gemeinde finanziert jedoch jedes Jahr das Monitoring (siehe Rechnung Monitoring 2023) und im Jahr 2025 wird wieder ein neuer Bericht über die Jahre 2021-2024 verfasst.
- Pièces justificatives :
 - 1.monitoring_biologique_2_2023.pdf
 - 2.monitoring_biologique1_2023.pdf
 - 3.Dudelange_2020_Bericht.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_3.14_sign_e.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde Düdelingen hat laut dem 2.BWP im Jahr 2017 eine HY MO.04 Massnahme umgesetzt. Es handelt sich um eine Gewässerrenaturierung der "Diddlenger Baach" von insgesamt 400 Meter. Die ID der Massnahme lautet 1742.
- Pièces justificatives :
1.RAP_3. BWP - Anhang 18_Umgesetzte HY Ma_nahmen aus BWP 2015_MBA_220112_2.3.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Servitudes d'urbanisation - cours d'eau à la page 22 de la partie écrite du PAG.
- Pièces justificatives :
1.Partie _crite.pdf
2.Partie graphique.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die Maßnahme 4.7 ist in Auswertung bei unserer Kontaktperson der SES. Diese hat erklärt, dass die Gemeinde für diese Maßnahme mindestens schon 1 Punkt bekommt, da sie bereits vor Abschluss der Maßnahmenprogramme aktiv Maßnahmen umsetzt und finanziert.

- Pièces justificatives :
 1. Pacte nature A.C. Dudelange.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Ist es möglich einen offiziellen Schreiben von der SES zu erhalten?
 2. Réponse de la commune :
Ein offizielles Schreiben wurde auf Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :
kohärenter Preuve wurde noch vor dem Audit geliefert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.SES certifs pr_sence _Dudelage_.pdf
 - 2.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 2,1 ha
- Points : 2.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 1,45 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 22 Unité
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 12
- Points : 1.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration_4.13_sign_e.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 304,93 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 92,46 %
- Numérateur : 281.93
- Dénominateur : 304.93
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240206.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 10,63 %
- Numérateur : 32.4
- Dénominateur : 304.93
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 2,7 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 1220
- Dénominateur : 304.93
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Die Punkte wurden auf Basis der Zertifizierung generiert.
- Pièces justificatives :
 - 1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240206.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 104,17 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,71 %
- Numérateur : 2.18
- Dénominateur : 304.93
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 2
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Les documents de preuves seront surchargés dès qu'ils soient disponibles.
- Pièces justificatives :
1.5.10 Waldkorridorma_nahmen.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration 5.11 sign_e.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration_5.12_sign_e.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Kommunikationskonzept Naturpakt.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 37
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.2_Preuve_Dudelange.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
In Zusammenarbeit mit SICONA wurde für das Personal eine Weiterbildung zum Thema der nachhaltigen Ernährung im Rahmen des Projektes "Natur genießen" organisiert. Im Jahr 2023 wurde an 3 Formationstagen teilgenommen und 12 Mitarbeiter haben somit im Januar 2024 das Zertifikat "Natur genießen - Mir iessen nohalteg a gesond!" erhalten.
- Pièces justificatives :
1.Certificats_NaturGen_issen_Dudelange.pdf
2.Inhalte Fortbildung_NaturGen_issen.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 16 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.4 Publikatiounen_Diddleng.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde Düdelingen schreibt in ihrem neuen Lastenheft schreibt vor, dass mindestens 50% der Gesamtausgaben für den Einkauf von Lebensmitteln für biologisch produzierte Lebensmittel zu verwenden sind (Seite 27).
- Pièces justificatives :
1.6.5 Borderau Restaurants Scholaires 50_ bio.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.7 GreenEvents_Dudelange.pdf
2.2021.10.01 GOBELETS REUTILISABLES Introduction du chapitre 39 gobelets r_utilisables du
3.2021.10.01 MANIFESTATIONS PUBLIQUES R_glement relatif _ l_organisation de manifestations

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.8_Preuve_Dudelange.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 13,73 m3/an
- Points : 1.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Holzverwendung Dudelange_F_rster_.xlsx
2.6.9_Verwendung-Holz_Dudelange.pdf